



Commune de
1358 Valeyres-sous-Rances

Au Conseil général
de et à
1358 Valeyres-sous-Rances

Préavis no 9/22 : Demande de crédit complémentaire au budget 2022 pour l'établissement du Plan d'affectation communal (PACom)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Objet

Par ce préavis, la Municipalité sollicite un crédit complémentaire de Fr. 30'000.00 dans le cadre de l'établissement du Plan d'affectation communal (PACom) concernant la mise à l'enquête complémentaire du plan.

II. Historique

En 2017 la Municipalité a sollicité le premier crédit pour débiter la révision du Plan général d'affectation de la Commune. Dans le cadre de ces travaux, 5 demandes de crédit supplémentaires vous ont été soumises.

2017		2018		2019	
Budget	Comptes	Budget	Comptes	Budget	Comptes
33'000.00	14'701.65	30'000.00	16'957.30	30'000.00	21'348.45

2020		2021		2022
Budget	Comptes	Budget	Comptes	Budget
30'000.00	29'349.95	20'000.00	10'421.40	25'000.00

En 2017, le montant total des dépenses devisé était de Fr. 104'000.00. Les dépenses s'élèvent à Fr. 92'778.75 (jusqu'en 2021).

Pour rappel, comme mentionné dans le préavis 06/17 « les subventions cantonales (sous réserve de l'acceptation de notre demande), s'élèvent à 40% du coût du travail qui concerne le redimensionnement de la zone à bâtir. Le montant total de la subvention sera versé une fois la révision terminée. Il est difficile de l'évaluer exactement à l'heure actuelle, il fera l'objet d'un décompte qui dépendra des prestations fournies ».

La Municipalité a adopté le plan le 9 novembre 2021 et celui-ci avait été mis à l'enquête publique entre le 15 janvier 2022 et le 15 février 2022.

III. Crédit complémentaire

Le dossier du plan d'affectation communal a suivi les étapes de la procédure légale définie aux art. 17 et suivants de la LATC. Notamment, la phase d'enquête publique qui a eu lieu en janvier/février 2022 et qui a suscité 9 oppositions. La Municipalité a accepté d'adapter le plan et le règlement selon la demande de certains opposants. Une mise à l'enquête complémentaire sera donc nécessaire. Le coût de l'enquête complémentaire est devisé à Fr. 30'000.00 (TTC).

IV. Suite du dossier

- Les séances de conciliation ont été organisées en avril 2022 avec l'ensemble des opposants, de manière individuelle ;
- Le dossier de plan d'affectation sera adopté à la suite des séances de conciliation
- Enquête complémentaire
- Le Plan d'aménagement communal sera soumis au Conseil général pour adoption

V. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, M. le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-RANCES

vu le préavis no 9/22 : Demande de crédit complémentaire au budget 2022 pour l'établissement du Plan d'affectation communal (PACom) ;

entendu le rapport de la commission ad hoc ;

considérant que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- D'octroyer à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 30'000.00 pour l'établissement du plan d'affectation communal.
- De financer ce crédit par la trésorerie courante.

DECHARGE

La Municipalité et la commission de leur mandat.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE VALEYRES-SOUS-RANCES

Le syndic

La secrétaire

R. Stalder

L. Sanchez

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 avril 2022

Municipal responsable : M. Romain Morel